

PROGIWARE

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 7.000.000 FRF
SIEGE SOCIAL : 5 RUE FREDERIC BASTIAT - 75008 PARIS
RCS PARIS : B 400 149 647

950 3666

<p>PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE EXTRAORDINAIREMENT DU 1^{ER} DECEMBRE 1999</p>	<p>Tal de CC 29 MARS 2000 19138</p>
--	---

I

L'an mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf et le premier décembre à 17 heures, les actionnaires de la société Progiware (la « Société ») se sont réunis à titre extraordinaire au siège social, en assemblée générale, sur convocation du conseil d'administration dûment adressée à chaque actionnaire par lettre remise en mains propres contre décharge.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Cohen, président du conseil d'administration.

Mesdames Laetitia Adjadj et Rebecca Meimoun, titulaires ou représentant le plus grand nombre de voix et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Le président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote ; en conséquence, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre ordinaire.

Monsieur José Boubilil représentant la société Audit Consulting Taxes, commissaire aux comptes titulaires, régulièrement convoqué, est absent excusé.

Monsieur Robert Bellaïche représentant la société RBA et Monsieur Albert Aidan représentant la société Deloitte Touche Tohmatsu sont absents excusés et ont donné leur accord préalable à leur éventuelle désignation en tant que Commissaires aux comptes de la société.

certifié conforme à l'original

Handwritten initials or marks at the bottom right of the page.

II

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- 1) Une copie et le récépissé des lettres de convocation des actionnaires ainsi que la copie et le récépissé de la lettre de convocation du commissaire aux comptes titulaire.
- 2) La feuille de présence signée des membres du bureau à laquelle sont annexés les pouvoirs des actionnaires représentés.
- 3) Le texte des résolutions proposées par le conseil d'administration.

Puis le président déclare que les documents devant, selon la législation en vigueur, être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui en donne acte.

III

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement ;
- Nomination d'un second commissaire aux comptes titulaire et d'un second commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoirs.

IV

PREMIERE RESOLUTION

DEMISSION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT ET NOMINATION DES NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT EN REPLACEMENT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration prend acte de la démission de la société Audit Consulting Taxes de son mandat de commissaire aux comptes titulaire ainsi que de la démission de Monsieur Claude Esperon-Dessaux de son mandat de commissaire aux comptes suppléant.

RL W CR

En conséquence, l'assemblée générale désigne en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire en remplacement de la société Audit Consulting Taxes démissionnaire et suppléant en remplacement de Monsieur Claude Esperon-Dessaux démissionnaire :

- Titulaire :
La société RBA
Représentée par Monsieur Robert Bellaïche,
5 rue de Prony à Paris (75017)
Commissaire aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Paris
RCS Paris : B 329 815 070
- Suppléant :
Monsieur Jean-Claude Sarfati
5 rue de Prony à Paris (75017)
Commissaire aux comptes inscrit à la Compagnie Régionale de Paris

La société RBA et Monsieur Jean-Claude Sarfati sont respectivement nommés pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

La société RBA et Monsieur Jean-Claude Sarfati ont déjà communiqué, chacun pour ce qui le concerne, leur acceptation pour le mandat de commissariat aux comptes et que rien ne s'oppose à ladite acceptation. Le procès-verbal sera signé du commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

NOMINATION DE SECONDS COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE ET SUPPLEANT

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de nommer en qualité de second commissaire aux comptes :

- Titulaire :
Deloitte Touche Tohmatsu,
Représentée par Monsieur Albert Aidan
185 avenue Charles De Gaulle – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre : B 377 876 164 ;
- Suppléant :
Bureau d'Etudes Administratives Sociales et Comptables (BEAS)
Représentée par Monsieur Philippe Vassor
7 villa Houssaye – 92200 Neuilly-sur-Seine
RCS Nanterre : 315 172 445 ;

Deloitte Touche Tohmatsu et BEAS sont nommés pour une durée de six exercices, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Deloitte Touche Tohmatsu et BEAS ont informé la Société, chacun pour ce qui le concerne, qu'ils acceptaient la mission qui vient de leur être confiée et que rien ne s'oppose à ladite acceptation. Le procès-verbal sera signé du commissaire aux comptes titulaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

POUVOIRS

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

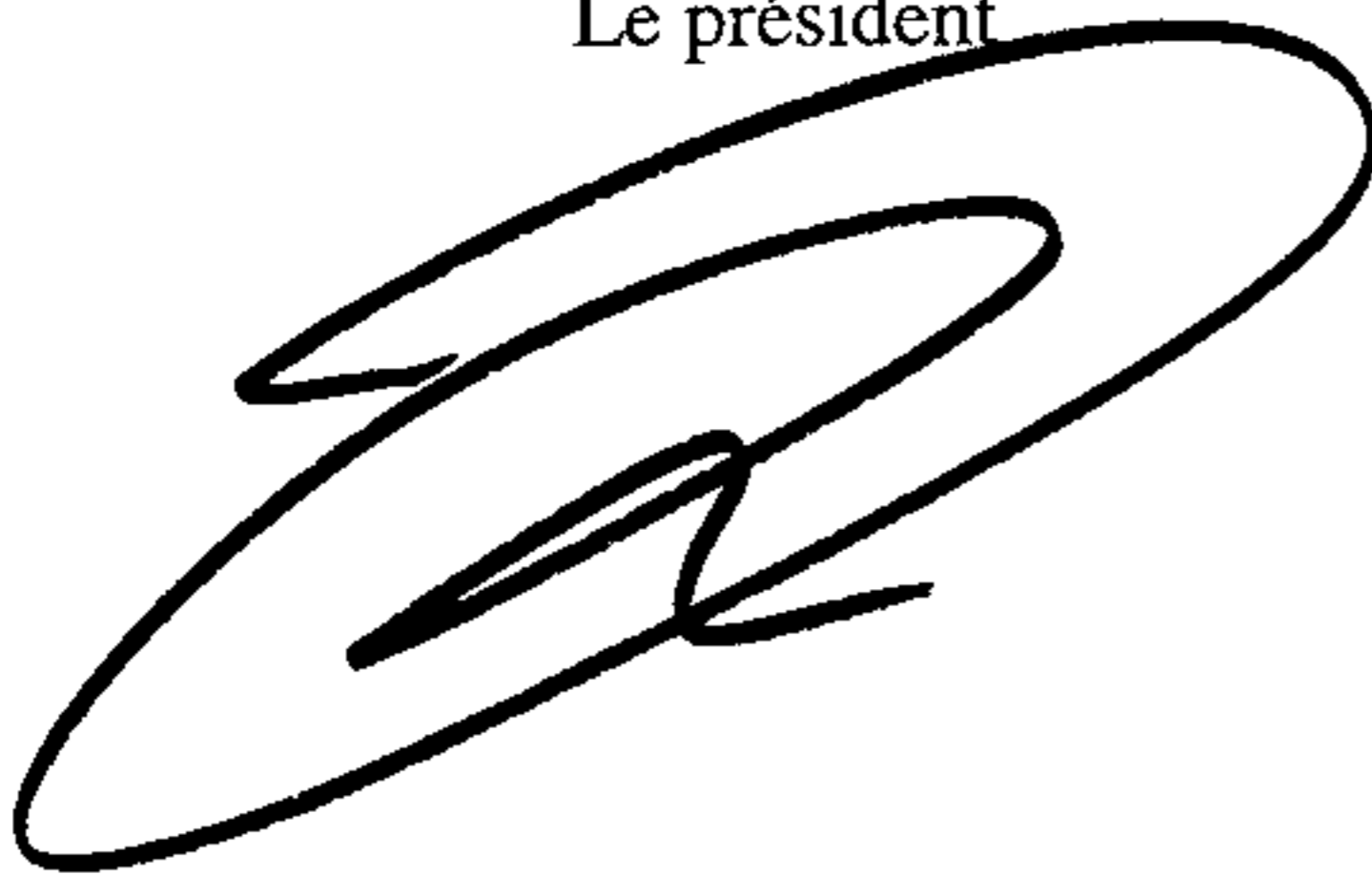
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

V

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le président



Les scrutateurs

